Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

BTS ÉTUDE ET RÉALISATION D\ • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

Économie et gestion d’entreprise

Session 2015 • Code sujet : **1506ADECOGE** • Durée : **2 h** • Coefficient : **2**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Les clefs pour reprendre une franchise** (3 questions) — **Page 3**
2. **Contrat de travail et décision concernant une chercheuse de l’Inserm** (4 questions) — **Page 5**
3. **Bilans et FRNG de la SARL Côte Sud** (4 questions) — **Page 7**
4. **Ce qu’il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) — **Page 10**

Sujet officiel (PDF) : https://btsera.fr/assets/annales/bts-era/E4 - Traduction technique du projet architectural/2015/BTS ERA - E4 - Traduction technique du projet architectural - Session 2015 - 1-Sujet.pdf

1. Les clefs pour reprendre une franchise

Un article de presse expose les avantages de la reprise d'un point de vente franchisé, les précautions à prendre et les risques possibles. Les questions portent sur le vocabulaire commercial, les rôles des partenaires de la franchise et les avantages et inconvénients de ce mode de distribution pour un repreneur.

Question 1.1. Définir les mots et expressions soulignés dans le texte : zone de chalandise, clauses d'exclusivité, fonds de commerce et enseigne.

Les termes désignent le marché local et les éléments qui permettent d'exploiter et d'identifier un commerce.

Terme	Définition
Zone de chalandise	Secteur géographique d'où provient ou peut provenir la clientèle du point de vente.
Clauses d'exclusivité	Dispositions du contrat réservant, par exemple, un territoire, un approvisionnement ou une activité, selon les engagements prévus.
Fonds de commerce	Ensemble des éléments corporels et incorporels affectés à l'exploitation, notamment la clientèle, le matériel et le droit au bail.
Enseigne	Signe apposé sur le commerce qui permet d'identifier le point de vente.

Ces notions portent sur l'aire de clientèle, les engagements contractuels, les moyens d'exploitation et l'identification du magasin.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Zone de chalandise : origine géographique de la clientèle. Exclusivité : engagement contractuel de réservation. Fonds de commerce : éléments affectés à l'exploitation. Enseigne : signe d'identification du point de vente.

Question 1.2. La franchise met en relation deux partenaires, le franchisé et le franchiseur. Expliquer brièvement les rôles de chacun dans cette relation.

Les deux partenaires restent des entreprises juridiquement indépendantes. Le franchiseur autorise l'usage de son enseigne et transmet au franchisé son concept et son savoir-faire. Il peut également lui apporter une assistance et veille au respect des règles du réseau. Le franchisé exploite le commerce pour son propre compte, applique ces règles et verse les sommes prévues au contrat. Dans le cadre d'une reprise, le franchiseur doit agréer le candidat choisi.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Franchiseur : concède l'enseigne, le concept et le savoir-faire. Franchisé : exploite le point de vente selon le contrat et rémunère le franchiseur.

Question 1.3. Indiquer deux avantages et deux inconvénients de la franchise pour un candidat à la reprise d'un commerce.

Le repreneur s'appuie sur une activité déjà implantée, mais reprend aussi les engagements et les risques du réseau. Deux éléments favorables sont directement relevés dans le texte ; deux limites sont à considérer avant de s'engager :

- **Avantages :** clientèle et historique financier déjà constitués ; enseigne connue et fonctionnement observable, pouvant rassurer les banques.
- **Inconvénients :** accord du franchiseur nécessaire, qui peut privilégier un franchisé du réseau ; mise de fonds souvent plus importante et possibilité de difficultés cachées dans l'affaire ou son environnement.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Avantages : activité et clientèle existantes, enseigne connue. Inconvénients : agrément du franchiseur, investissement élevé et risques liés à l'affaire.

2. Contrat de travail et décision concernant une chercheuse de l’Inserm

Un article relate le parcours d’une chercheuse qui a enchaîné des CDD pendant onze ans dans la même équipe, avec plusieurs employeurs, avant que son contrat ne soit interrompu. Le dossier demande d’exposer les faits et la décision du tribunal administratif, puis de définir le contrat de travail et d’énoncer les obligations de chacune des parties.

Question 2.1. Résumer les faits qui ont conduit la chercheuse de l’Inserm à aller en justice.

Depuis 2001, Sophie A. a travaillé onze ans sans interruption dans la même équipe de recherche, en enchaînant des CDD rémunérés successivement par plusieurs organismes, dont l’Inserm. En janvier 2013, son contrat n’a pas été renouvelé et l’administration lui a notifié la fin de son emploi. Elle estimait que cette décision était liée à son ancienneté et à l’absence de budget, non à ses compétences. Elle a saisi la justice pour faire reconnaître la continuité de son emploi, malgré les changements d’employeur.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Après onze ans de CDD dans la même équipe, son contrat n’est pas renouvelé en janvier 2013. Elle saisit la justice pour faire reconnaître la continuité de son emploi.

Question 2.2. Indiquer la décision prise par le tribunal et préciser les justifications de cette décision.

Le tribunal administratif de Nantes donne tort à l’Inserm et lui impose d’embaucher Sophie A. dans les deux mois, en CDI. Il estime que la pluralité des employeurs ne doit pas empêcher de prendre en compte l’ancienneté acquise sur le même poste. L’Inserm a été considéré comme son employeur véritable au cours des huit dernières années. Enfin, le tribunal relève que l’Inserm n’a fourni aucun élément mettant en doute ses aptitudes professionnelles, alors qu’elle menait une étude clinique importante.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> L’Inserm doit embaucher Sophie A. en CDI sous deux mois : son ancienneté est reconnue et ses compétences ne sont pas mises en cause.

Question 2.3. Proposer une définition du contrat de travail.

Le contrat de travail est une convention par laquelle un salarié s’engage à effectuer une prestation de travail pour un employeur, en contrepartie d’une rémunération. Il se caractérise aussi par un lien de subordination : l’employeur peut donner des directives, contrôler l’exécution du travail et sanctionner les manquements. La prestation, la rémunération et le lien de subordination sont donc les trois éléments qui permettent de caractériser une relation de travail salariée.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Le contrat de travail prévoit une prestation salariée rémunérée, exécutée sous l’autorité d’un employeur.

Question 2.4. Indiquer trois obligations de l’employeur et trois obligations du salarié dans le cadre d’un contrat de travail.

Le contrat impose des obligations aux deux parties. L’employeur doit fournir le travail convenu, verser le salaire et protéger la santé et la sécurité du salarié. De son côté, le salarié doit effectuer le travail demandé, respecter les consignes professionnelles et agir avec loyauté envers son employeur. Cette loyauté implique notamment de ne pas divulguer les informations confidentielles auxquelles il a accès dans le cadre de son activité.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Employeur : fournir le travail, payer le salaire, protéger la santé et la sécurité. Salarié : effectuer le travail, respecter les consignes, agir avec loyauté.

3. Bilans et FRNG de la SARL Côte Sud

La SARL Côte Sud, entreprise de menuiserie et d'agencement, fournit ses éléments de bilan à sa création puis les changements survenus après une année d'activité. Il faut établir les bilans initial et final, calculer le FRNG à la création et identifier les origines possibles du résultat de l'année 2014.

Question 3.1. Présenter le bilan de la SARL Côte Sud au jour de sa création, début 2014, sur l'annexe 1 à rendre avec la copie.

Les immobilisations sont inscrites à leur valeur brute, puis les amortissements déjà réalisés sont déduits : l'actif immobilisé net s'élève à 180 000 €. Les stocks et la banque constituent l'actif circulant, soit 20 000 €. Au passif, le capital et l'emprunt forment les capitaux stables, tandis que la dette fournisseur est à court terme. Les deux côtés du bilan totalisent donc 200 000 €.

Actif	Montant (€)	Passif	Montant (€)
Terrains	20 000	Capital	145 000
Constructions	110 000	Emprunt à long terme	40 000
Machines et outillage	100 000	Dettes fournisseurs	15 000
Amortissements déjà réalisés	-50 000		
Stocks de matières	15 000		
Banque	5 000		
Total	**200 000**	**Total**	**200 000**

Annexe 1 complétée : bilan au 2 janvier 2014

Actif		Passif	
Actif immobilisé		**Capitaux stables (long terme)**	
Terrains	20 000	Capital	145 000
Constructions	110 000	Emprunt long terme	40 000
Machines et outillage	100 000		
Amortissements réalisés	-50 000		
Actif circulant		**Dettes à court terme**	
Stocks de matières	15 000	Fournisseurs	15 000
Banque	5 000		
Total de l'actif	200 000	**Total du passif**	200 000

✓ RÉPONSE À RETENIR

Bilan au 2 janvier 2014 : actif et passif équilibrés à 200 000 €.

Question 3.2. Calculer le fonds de roulement net global (FRNG) de l'entreprise lors de sa création.

Le FRNG correspond aux ressources stables diminuées des immobilisations nettes. À la création, les ressources stables comprennent le capital de 145 000 € et l'emprunt à long terme de 40 000 €, soit 185 000 €. Les immobilisations nettes valent 180 000 €, après déduction des 50 000 € d'amortissements déjà réalisés. La différence est positive : l'entreprise conserve une marge de financement pour son cycle d'exploitation.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> FRNG à la création : 5 000 €.

Question 3.3. Présenter le bilan de la SARL Côte Sud à la fin de l'année 2014 sur l'annexe 2 à rendre avec la copie.

Les amortissements de l'année portent sur les valeurs d'origine : 11 000 € pour les constructions et 10 000 € pour les machines et l'outillage. Cumulés aux 50 000 € antérieurs, ils atteignent 71 000 €. L'emprunt restant dû est de 32 000 €. Le résultat se déduit de l'équilibre du bilan : l'actif total excède de 10 000 € le passif hors résultat.

Actif	Montant (€)	Passif	Montant (€)
Terrains	20 000	Capital	145 000
Constructions	110 000	Emprunt restant dû	32 000
Machines et outillage	100 000	Résultat bénéficiaire	10 000
Amortissements cumulés	-71 000		
Stocks de matières	15 000	Dettes fournisseurs	20 000
Créances clients	30 000		
Banque	3 000		
Total	**207 000**	**Total**	**207 000**

Annexe 2 complétée : bilan au 31 décembre 2014

Actif		Passif	
Actif immobilisé		**Capitaux stables (à long terme)**	
Terrains	20 000	Capital	145 000
Constructions	110 000	Emprunt restant dû	32 000
Machines et outillage	100 000	Résultat bénéficiaire	10 000
Amortissements cumulés	-71 000		
Actif circulant		**Dettes à court terme**	
Stocks de matières	15 000	Fournisseurs	20 000
Créances clients	30 000		
Banque	3 000		
Total de l'actif	207 000	**Total du passif**	207 000

✓ RÉPONSE À RETENIR

Bilan au 31 décembre 2014 : actif et passif équilibrés à 207 000 €, avec un bénéfice de 10 000 €.

Question 3.4. Identifier les origines possibles du résultat obtenu au cours de l'année 2014.

Le bilan fait apparaître un bénéfice de 10 000 €. Il provient de produits supérieurs aux charges de l'exercice. Pour cette entreprise, les produits peuvent notamment correspondre aux ventes de travaux de menuiserie et d'agencement. Le bénéfice dépend ensuite des charges engagées : achats consommés, salaires, frais de fonctionnement, amortissements et intérêts d'emprunt. Le sujet ne détaille pas ces postes, mais leur solde global est positif.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Le résultat 2014 est un bénéfice de 10 000 €, car les produits dépassent les charges.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2015)

Bilan de l'épreuve : L'épreuve E4 d'Économie et gestion d'entreprise du BTS Agencement de l'environnement architectural, session 2015, porte le code 1506ADECOGE, dure 2 h et a un coefficient 2. Ses trois dossiers, notés sur 12, 14 et 14 points, étudient la reprise d'une franchise, le droit du travail et les bilans de la SARL Côte Sud, en évaluant l'analyse, les notions juridiques et commerciales et les calculs de gestion.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- La franchise met en relation un franchisé et un franchiseur selon les conditions fixées par leur contrat.
- Le contrat de travail associe une prestation de travail, une rémunération et un lien de subordination.
- Le bilan présente les emplois à l'actif et les ressources qui les financent au passif.
- Le FRNG se calcule en retranchant les emplois stables des ressources stables.

Points de vigilance & attentes du jury

- Pour analyser une reprise, distinguer les atouts du réseau des risques propres au point de vente.
- En droit, séparer clairement les faits, la décision du tribunal et les motifs de cette décision.
- Classer les postes dans les rubriques appropriées et vérifier l'égalité entre le total de l'actif et celui du passif.
- Justifier toute information calculée et tenir compte des amortissements indiqués dans le sujet.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer le FRNG dans ce sujet ?

Le FRNG correspond aux ressources stables diminuées des emplois stables. Repérez les ressources à long terme, comme le capital et l'emprunt, puis retranchez les immobilisations, présentées pour leur valeur nette.

Q : Comment calculer l'amortissement annuel des constructions et des machines ?

Le sujet indique un amortissement annuel de 10 % de la valeur d'origine. Multipliez chaque valeur d'origine par 10 %, puis tenez compte de l'amortissement cumulé pour établir la valeur nette des immobilisations.

Q : Comment répartir son temps entre les trois dossiers ?

Le sujet dure deux heures et les dossiers valent respectivement 12, 14 et 14 points. Répartissez le temps en conséquence, tout en réservant une marge pour vérifier les réponses et les calculs.

Q : Quels éléments de présentation sont expressément demandés en gestion ?

Présentez les bilans dans les annexes prévues et justifiez toute information calculée. Vérifiez le classement des postes ainsi que l'équilibre entre le total de l'actif et le total du passif.

Sujet officiel associé (PDF) : https://btsera.fr/assets/annales/bts-era/E4 - Traduction technique du projet architectural/2015/BTS ERA - E4 - Traduction technique du projet architectural - Session 2015 - 1-Sujet.pdf

Ressources BTS Étude et Réalisation d\ : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.